

Les Amis de Sainte Marie notent ceci : la surface de la partie terrestre du port de la Noëveillard ne constitue que 12 % de sa surface totale (contre par exemple 40 à 45 % au Crouesty,) et **ce port « ne doit sa zone terrestre qu'à un remblai gagné sur la mer d'à peine 15 000 m² »**. Ils tiennent à « **souligner ce fait car il conditionne l'ensemble du projet de rénovation** ». Pour eux, « **avec seulement 13 500 m² utiles** », le terre-plein constitue « **le point faible du projet** ». « **Chaque zone** » de ce terre-plein « **est considérée comme insuffisante par leurs porte-paroles, mais il n'y aucune possibilité d'extension dans la configuration actuelle** ».

L'espace disponible pour le port est donc très limité. De plus, par exemple, « **obtenir des places supplémentaires** » de parking « **en créant du terre-plein gagné sur l'estran** » ou **construire de nouvelles structures sur l'eau, en dur ou même démontables**, pour accueillir de nouveaux bateaux, des bateaux plus grands, des équipements, me semble **peu compatible avec ce qui fonde** (lutte contre le dérèglement climatique, préservation de la biodiversité, etc.) **la démarche des pouvoirs publics visant « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050** (date à laquelle le port rénové sera encore là), selon laquelle, à toute « **surface artificialisée** » doit correspondre sa « **compensation** ». Peu compatible, sauf à considérer que cela ne vaudrait ni sur l'eau ni sur les fonds marins... il est vrai qu'il paraît difficile d'y mettre en œuvre une quelconque « **compensation** » de « **surface artificialisée** » ! En favorisant la submersion marine ? L'érosion côtière ? Qui y songerait ?

L'espace disponible me paraît également très limité dans le quartier du port. Voirie réduite : seulement l'Avenue de la Noëveillard et le Boulevard de l'Océan, la rue Guynemer et les rues adjacentes. Toutes ces voies sont peu larges. Une **plage** qui n'est **pas bien grande**, même si c'est la plus grande de Pornic. Un **chemin piétonnier**. **Peu de possibilités de stationnement**. Des **maisons et des parcs** faisant partie du **patrimoine de Pornic** et contribuant pour beaucoup à son attrait ; d'autres, plus simples, mais également protégées par le PLU ; le tout en **site inscrit**. Concernant par exemple le stationnement, la « **solution** » du parking de l'avenue du Maréchal Juin, proposée par plusieurs contributions, me semble, en période d'affluence, inopérante, surtout en cas de réduction du nombre de places de stationnements sur le port pour les non-usagers du port. Sauf à accroître, si c'est encore possible, le stationnement sauvage Avenue des Pins, rue Alexandre Maneyrol, rue Guynemer, sur le trottoir et la piste cyclable juste au-dessus du restaurant Villa Noë, etc. Cette **exiguïté** est aussi soulignée par l'Association pour la Défense de la Ria et du littoral de Pornic (ADRP) : « **Ce port (...) est sur un site remarquable, classé et surtout au milieu d'habitations. Il n'est pas au milieu d'une zone portuaire industrielle ou commerciale et de ce point de vue beaucoup d'aménagements ou d'orientations totalement légitimes du point de vue d'un plaisancier ou d'un pêcheur ne peuvent être retenus. L'ADRP est consciente de la frustration que cela peut engendrer mais il aurait fallu construire ce port à un autre endroit pour qu'il puisse réaliser pleinement sa vocation de port de plaisance. Maintenant ce n'est plus possible.** » D'ailleurs, il me semble qu'**il ne serait plus possible aujourd'hui de construire un tel port dans un tel endroit** : on voudrait préserver l'environnement, le patrimoine, on tiendrait compte de la forte urbanisation, du caractère réduit de la voirie. Imaginerait-t-on un maire de Pornic, soucieux d'accroître l'attractivité de sa commune, prendre le risque de voir la notoriété nationale voire internationale de celle-ci accrue certes (!) mais ternie par les controverses qui ne manqueraient pas de se développer ? Il n'y a sûrement pas de tels risques dans le cadre d'**une rénovation**, mais **il est souhaitable de la mener en ayant en tête ces raisons qui font qu'aujourd'hui on ne créerait plus un tel port.**

Et **concernant à la fois le port et son quartier**, *Les Amis de Sainte Marie* notent ceci : « **Compte tenu de la configuration du port, l'implantation d'une zone à sec avec mise à disposition en temps réel (comme aux Sables) est une pure utopie. La solution consistant à descendre les bateaux d'une zone distante de plus d'un km en traversant un secteur très urbanisé ne résiste pas à l'analyse financière ni à la qualité du service attendu** ». Et j'ajoute : mettre en œuvre une telle « **solution** »

engendrerait un trafic peu acceptable par les habitants du quartier. Ce que souligne également l'ADRP.

Pour « poursuivre la destinée maritime de la ville » (Cahier d'Acteurs de la Ville de Pornic, octobre 2023), il me paraît tout à fait **nécessaire de rénover le port de la Noëveillard**.

Mais sur la base de tout ce qui précède, je crois qu'**il ne faut en rien étendre son emprise, tant sur l'eau que sur terre**. Il faut **bannir tout « artificialisation » supplémentaire** (sur terre, sur ou sous l'eau). **Bannir tout ce qui contribuerait à augmenter le trafic routier** dans les quartiers voisins ou proches (du château au bourg de Sainte Marie, et du littoral aux zones commerciales et au Boulevard de Linz). **Bannir également tout ce qui augmenterait les nuisances sonores** dans les zones habitées, et également sur la plage. « *Ne pas générer des dommages visuel et sonore pour la population (riverains, baigneurs sur la plage, résidents allant de la plage jusqu'à la zone commerciale et redescendant jusqu'au château, Pornicais, touristes)* » dit l'ADRP.

Agir ainsi sera cohérent avec ce qui fonde dans le PLU les interdictions ou limitations en vigueur dans ces quartiers d'un certain nombre d'activités et d'installations pouvant créer des nuisances.

Agir ainsi nécessitera des « compromis » entre les différents acteurs du port listés par *Les Amis de Sainte Marie*. Mais ils seront **d'autant plus faciles à trouver qu'on misera sur la qualité et non sur la quantité**. Quand on veut « *stimuler l'industrie touristique* » (Cahier d'Acteurs de la Ville de Pornic, octobre 2023), on est bien obligé de **choisir** entre d'une part la préservation des « *superbes paysages côtiers offrant une variété de vues panoramiques* », le côté assez intime (et un peu exigü) et calme d'une station balnéaire comme Pornic, et d'autre part l'augmentation de la fréquentation touristique, portuaire ou autre.

Si on choisit d'**« optimiser la capacité portuaire » plutôt que de l'augmenter**, on limitera sûrement fortement « *la frustration* » évoquée par l'ADRP. Car « *les attentes évoluent, avec la création de services de plaisance collaborative, de location de bateaux entre particuliers aux nuitées à quai, en passant par la co-navigation... Le plaisancier de demain n'est plus forcément propriétaire de son navire. Il est à la recherche d'expérience, de services sur mesure, d'offre touristiques, plus que de places de port* » (Cahier d'Acteurs de la Ville de Pornic, octobre 2023). « **Optimiser** » me paraît donc signifier **offrir des équipements non seulement neufs mais de bien meilleure qualité, autrement dit monter en gamme, et adaptés à ces nouvelles attentes**, plutôt que d'augmenter le nombre de bateaux pouvant être accueillis. Tous les équipements possibles n'existeront peut-être pas alors à Pornic, mais **Pornic tranchera sur d'autres ports de la côte atlantique grâce à la qualité de ses équipements, à la bonne intégration du port dans son bel environnement** (moyennant notamment, comme suggéré dans plusieurs contributions, une offre de vélos en location, des abris sécurisés pour les vélos, une navette avec arrêt sur le port... installations qui, malheureusement, prendront encore de la place). **Et tout cela sera bien accepté par les habitants des quartiers environnants**. « *Les ports de plaisance bien aménagés attirent les plaisanciers, les touristes, les visiteurs locaux* », mais faut-il vraiment en attirer davantage ? Hors saison peut-être.

Enfin, en habitant dans le quartier, **j'ai vite trouvé extra-territorial le port de la Noëveillard**. Tant le *Cahier d'Acteurs de la Ville de Pornic* d'octobre 2023 que de nombreuses autres contributions proposent des **solutions pour y remédier**.

Sur ce plan, **celle de l'ADRP me semble celle qui met le mieux les différents enjeux en perspective** : « **Restaurer le paysage et l'esthétique de la corniche et de la plage de la Noëveillard doit figurer comme objectif principal au même titre que d'améliorer les infrastructures portuaires.** (...) **Il faut appliquer une stratégie offensive** (restaurer le site) **et non défensive** (minimiser les dégâts dus au nouvel aménagement) ».

Et je partage pleinement sa demande d'**intervention d'un « architecte paysagiste patenté »** avec la mission qu'elle lui assigne.

La contribution de l'ADRP aborde à cette occasion la question des « **toits végétalisés ou autres îlots de fraîcheur** » ». À ce sujet, au fil des contributions, j'ai noté un certain nombre de **propositions me paraissant pour le moins problématiques, voire contradictoires, et en tout cas irréalistes**. Exemple (sauf ombrières végétalisées) : **végétaliser** le ou les **parkings sans** toutefois **diminuer le nombre de places** de stationnement. Autre exemple : **végétaliser un toit tout en y installant des panneaux solaires et éventuellement une terrasse**. Ainsi je lis ceci dans le *Cahier d'Acteurs de la Ville de Pornic* d'octobre 2023 : « *privilégier des « toits verts » sur les bâtiments, intégrer les futures installations dans le style architectural avoisinant* » et plus loin « *Panneaux solaires photovoltaïques et production d'eau chaude sanitaire sur le toit des bâtiments.* » Je ne vois vraiment pas bien comment on pourrait combiner harmonieusement le port et ses bâtiments avec son environnement végétal et bâti en installant largement des panneaux solaires sur les toits voire des terrasses sur ces bâtiments.

Cela me semble une bonne illustration de ce que l'ADRP entend en écrivant : « **Le « Tout en même temps » est l'écueil majeur à éviter. Attraper tout en ne captant rien.** »